

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26_AT_0999
VILLE D'AUXERRE

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

CHEMIN DES FONTENOTTES et RUE DES MIGNOTTES

M. le Président de la Communauté de l'auxerrois,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu la loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, L. 5214-16 et L. 5214-16 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;

Vu l'arrêté n°2026-DRJH-003 de la Communauté de l'Auxerrois du 12 mai 2026, portant délégation de signature à Monsieur Laurent BORYCKI en tant que Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public, ou en cas d'absence à Monsieur Gilles TILHET, Directeur délégué de l'Aménagement de l'Espace Public ;

Vu l'avis favorable du Maire Mathieu DEBAIN en date du 02/09/2026 ;

Vu la demande en date du 14/08/2026 émise par COLAS demeurant 48 Chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY représentée par Monsieur Jérôme LE COGUIC aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation ;

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/09/2026 au 04/12/2026 CHEMIN DES FONTENOTTES et RUE DES MIGNOTTES

Sur proposition du M. le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement de l'Espace Public
;

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 14/09/2026 et jusqu'au 04/12/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent successivement, par tronçons :

- HEMIN DES FONTENOTTES, de l'AVENUE DE LA TURGOTINE jusqu'à la RUE DES MIGNOTTES
- RUE DES MIGNOTTES, du CHEMIN DES FONTENOTTES jusqu'à l'AVENUE DE LA RESISTANCE :
- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit,. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2 :

L'entreprise susvisée est chargée de la mise en place ainsi que de l'entretien et de la dépose de l'ensemble de la signalisation réglementaire et du balisage garantissant la sécurité de l'ensemble des circulations sur toute la zone concernée, à savoir :

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS (YONNE)
ARRETE COMMUNAUTAIRE
N°26 AT 0999
VILLE D'AUXERRE

- panneaux "route barrée", B6a1 "stationnement interdit" et "déviation" à chaque extrémité du chantier en fonction de la phase de travaux.

Article 3 :

Les dispositions prises aux articles précédents prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

Article 4 :

Le directeur départemental de la sécurité publique ainsi que tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à : COLAS, Administration Générale, Communauté de l'Auxerrois, Mairie de Auxerre, services de Police ou de Gendarmerie.

Fait à Auxerre,
Pour le Président,
M. le Directeur du Patrimoine et de
l'Aménagement de l'Espace Public

Laurent BORYCKI //



SIGNALISATION ET PHASAGES





Tronçon 1

Chemin des Fontenottes



Secteur travaux



Travaux sous route barrée



Tronçon 2

Rue des mignottes

Itinéraire de circulation

Secteur travaux

COLAS

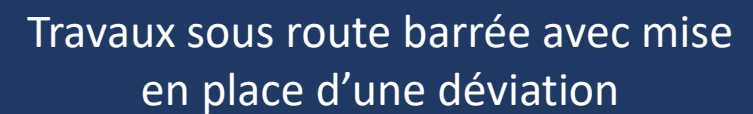


Travaux sous route barrée avec mise en place d'une déviation



Itinéraire de circulation

Secteur travaux





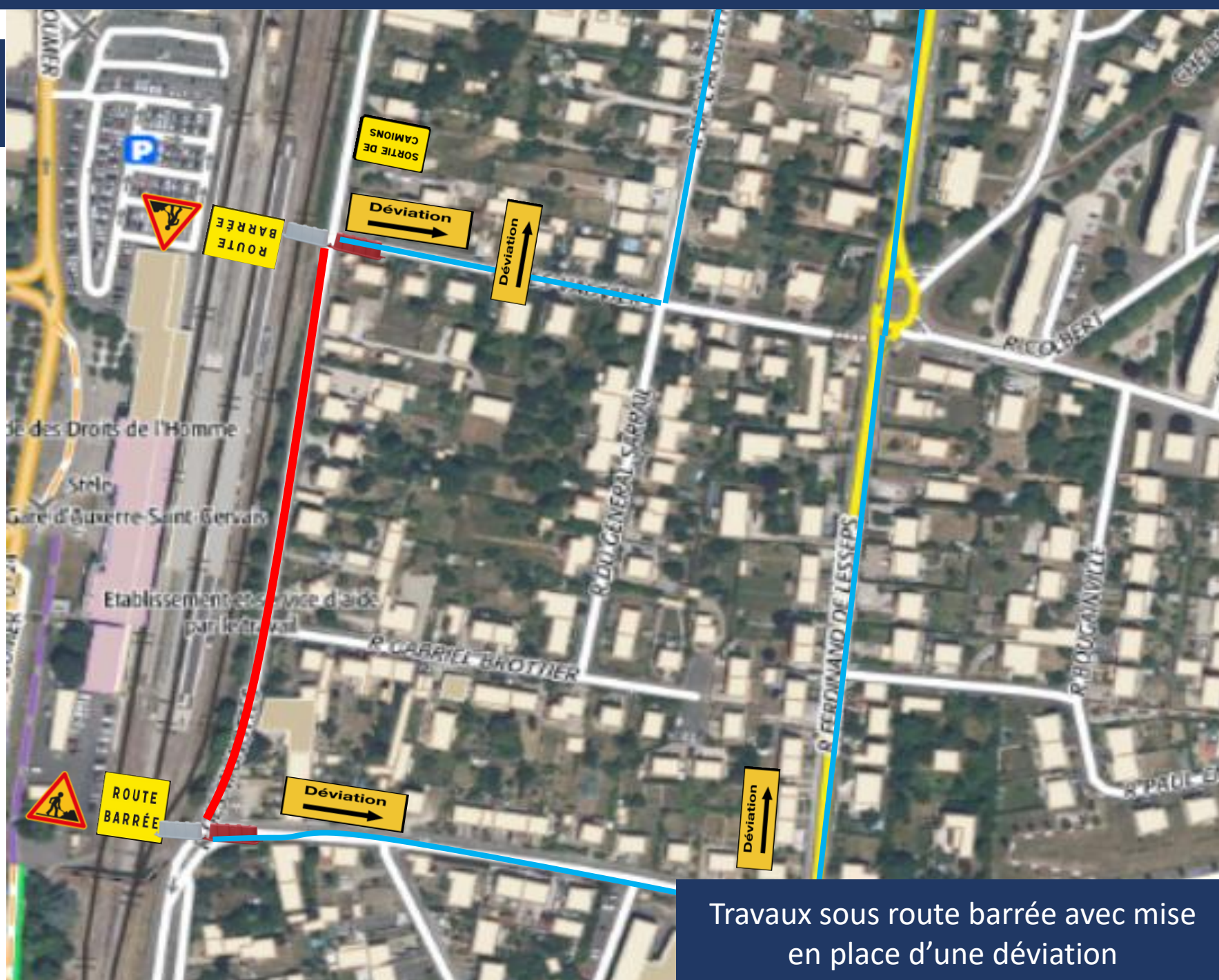
Tronçon 4

Rue des mignottes

Itinéraire de circulation

Secteur travaux

COLAS



Travaux sous route barrée avec mise en place d'une déviation



SIGNALISATION ET PHASAGES





Tronçon 1

Chemin des Fontenottes



Secteur travaux



Travaux sous route barrée



Tronçon 2

Rue des mignottes

Itinéraire de circulation

Secteur travaux

COLAS



Travaux sous route barrée avec mise en place d'une déviation



Tronçon 3

Rue des mignottes

Itinéraire de circulation

Secteur travaux

COLAS



Travaux sous route barrée avec mise en place d'une déviation



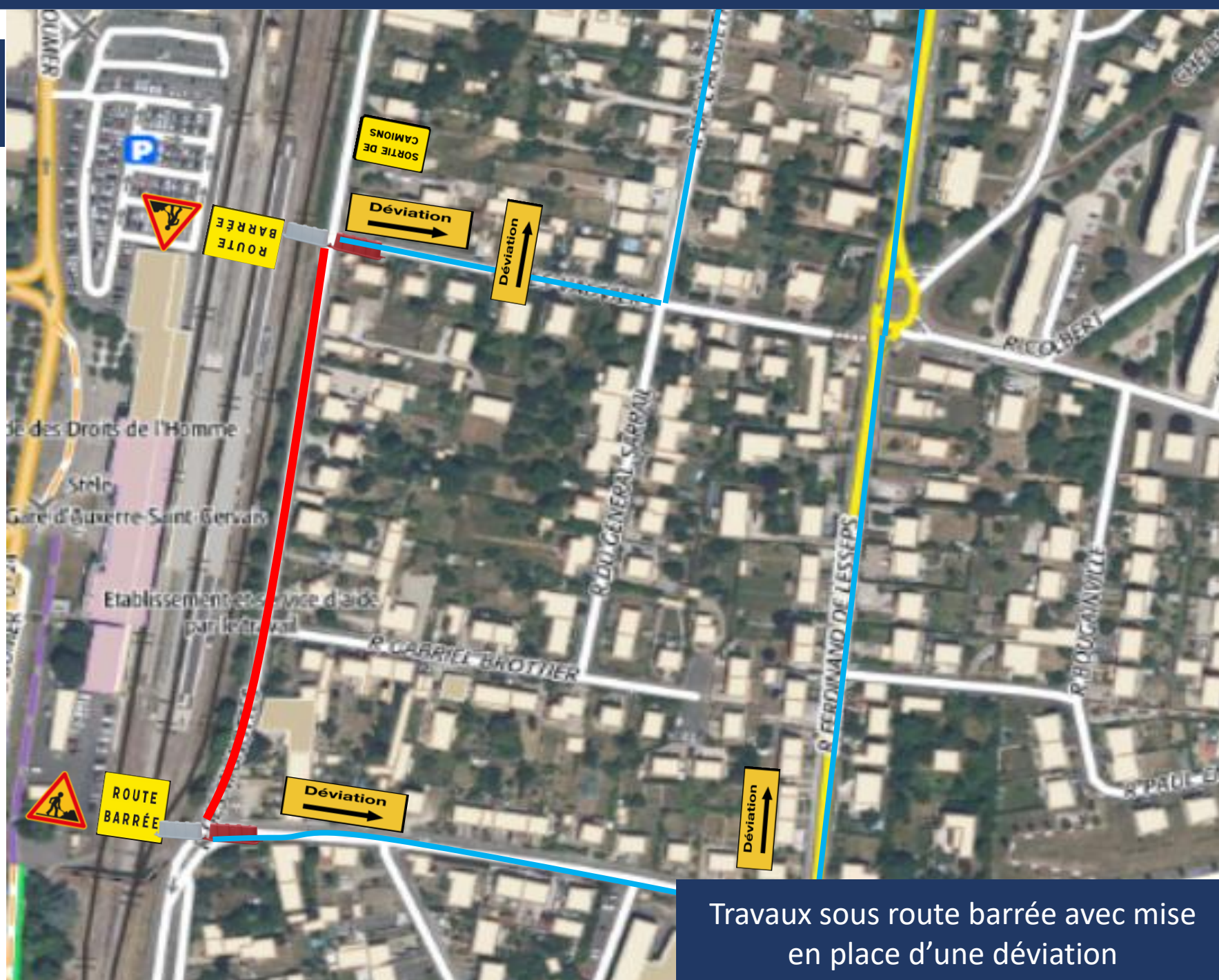
Tronçon 4

Rue des mignottes

Itinéraire de circulation

Secteur travaux

COLAS



Travaux sous route barrée avec mise en place d'une déviation